

Procès-verbal du Conseil Municipal
Jeudi 09 Juillet 2020 à 20 heures
Salle du Conseil Municipal
à la Mairie d'Auzances

- ✓ **Présents** : F.SIMON, L. BERTHON, C. BICHON-MOREL, MC. BOUGNOUX, S. DESBOUDARD, G. DIONNET, B. GENDRAUD, JP. GILBERT, JP. HELION, F. JAMME C. LE CORRE, C. SCARAMUCCIA, F. SUDI GUIRAL, C. VAXIVIERE.
- ✓ **Absents** : D.DIONNET,
- ✓ **Pouvoir** : D. DIONNET à L.BERTHON
- ✓ **Personnalité qualifiée** : JP.LANNET, Receveur Municipal

- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance** : Chrystelle VAXIVIERE
- ✓ **Approbation du compte-rendu de séance du 30 Juin 2020**
C. LE CORRE fait remarquer qu'il n'est pas mentionné que la participation supplémentaire d'un euro par habitant est destinée au SDIS 23. Cette précision sera ajoutée.

Après cette correction, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.
- ✓ **Madame le Maire remercie Monsieur JP. LANNET pour sa présence**

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 - <u>Subvention d'équilibre 2019 et subvention prévisionnelle 2020 pour l'Accueil de loisirs Sans Hébergement – ALSH – MICADO</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La subvention d'équilibre à verser par la commune d'Auzances, pour l'année 2019, s'élève à 19 916, 43 €.

Pour information, la commune a déjà versé, au CAVL AGIR, un acompte de 10 745, 20 € (= 50% de la subvention prévisionnelle 2019) ; il reste donc à verser une somme 9 171, 23 € pour solder l'année 2019.

La CAF a versé à la commune la somme de 3 895, 20 € au titre de la PSEJ (Prestation de Service du contrat Enfance Jeunesse), comme acompte pour l'année 2019 (=70% d'une somme estimée à 5 564, 57 €).

BUDGET REEL ALSH MICADO

2019

| CHARGES | MONTANT |
|---------------------------------------------------------------|------------------|
| Charges de fonctionnement | 7 201,23 |
| <i>Part des charges de fonctionnement ALSH</i> | 53% |
| <i>Part des charges de fonctionnement C.A.V.L.</i> | 47% |
| Charges de personnel (dont Formation BAFA S. Abrantes) | 33 391,96 |
| <i>Part des charges de personnel ALSH</i> | 74% |
| <i>Part des charges de personnel C.A.V.L.</i> | 26% |
| | |
| TOTAL CHARGES 2019 | 40 593,20 |

| PRODUITS | MONTANT |
|-------------------------------------------------|------------------|
| Prestations de Service | 8 124,34 |
| <i>Part des PS ALSH</i> | 19% |
| <i>Part des PS C.A.V.L.</i> | 81% |
| Participation aux activités | 4 273,44 |
| <i>Part ALSH</i> | 100% |
| Aide aux postes | 5 450,71 |
| <i>Part C.A.V.L.</i> | 100% |
| Autres subventions | 1 765,00 |
| <i>Part C.A.V.L.</i> | 100% |
| Autres produits | 1 063,29 |
| <i>Part C.A.V.L.</i> | 100% |
| Subvention d'équilibre commune AUZANCES | 19 916,43 |
| <i>Part commune sur l'ensemble des produits</i> | 49% |
| TOTAL PRODUITS 2019 | 40 593,20 |

La subvention prévisionnelle pour l'année 2020 s'élève à 16 130, 47 €. Madame le Maire explique qu'elle est moins importante qu'en 2019 à cause du confinement.

En 2020, la commune donnera un acompte de 50%, soit 8 065, 24 €, et le solde 2020 sera pris sur le budget 2021.

La PSEJ de la CAF 2020 est estimée à 5 564, 00 € (=2019).

Madame le Maire précise qu'en 2020, la PSEJ ne sera pas versée. Elle ne le sera qu'en 2021. En effet, une convention territoriale globalisée (CTG) doit être signée entre la communauté de communes et la CAF, convention remplaçant les contrats « Enfance Jeunesse » (contrat signé par la communauté de communes pour les Galopins avec un avenant pour Micado).

Madame le Maire informe le conseil que, malheureusement, par manque d'effectifs, l'ALSH Les Galopins n'a pas pu ouvrir pour l'été.

BUDGET PREVISIONNEL ALSH MICADO

2020

| CHARGES | MONTANT |
|----------------------------------------------------|------------------|
| Charges de fonctionnement | 8 039,86 |
| <i>Part des charges de fonctionnement ALSH</i> | 52% |
| <i>Part des charges de fonctionnement C.A.V.L.</i> | 48% |
| Charges de personnel | 27 811,06 |
| <i>Part des charges de personnel ALSH</i> | 68% |
| <i>Part des charges de personnel C.A.V.L.</i> | 32% |
| | |
| TOTAL CHARGES 2020 | 35 850,92 |

| PRODUITS | MONTANT |
|-------------------------------------------------|------------------|
| Prestations de Service | 8 127,13 |
| <i>Part des PS ALSH</i> | 17% |
| <i>Part des PS C.A.V.L.</i> | 83% |
| Participation aux activités | 3 583,50 |
| <i>Part ALSH</i> | 100% |
| Aide aux postes | 5 612,71 |
| <i>Part C.A.V.L.</i> | 100% |
| Autres subventions | 1 239,31 |
| <i>Part C.A.V.L.</i> | 100% |
| Autres produits | 1 157,81 |
| <i>Part C.A.V.L.</i> | 100% |
| Subvention d'équilibre commune AUZANCES | 16 130,47 |
| <i>Part commune sur l'ensemble des produits</i> | 45% |
| TOTAL PRODUITS 2020 | 35 850,92 |

Madame le Maire et Caroline LE CORRE rappellent que l'ALSH offre un service à la carte : les parents inscrivent leurs enfants uniquement quand ils le souhaitent ; la fréquentation n'est donc pas forcément régulière.

Madame le Maire note que l'ALSH est ouvert aux communes voisines mais que le problème de transport est un frein pour la participation de ces enfants-là.

Fabien JAMME souligne l'importance du service ALSH pour l'attractivité du bourg, de nombreuses personnes ayant besoin de ce service pour garder leurs enfants.

Madame le Maire rappelle que le contrat de 3 ans doit être renouvelé, le nombre d'enfants sera revu à la baisse.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces montants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal valide la subvention d'équilibre allouée à l'ALSH Micado pour 2019 et l'acompte de 50% pour 2020.

2 – Vote du Budget Primitif 2020

Madame le Maire remercie Mesdames Myriam GAILLARD et Marie BERTHELIER pour leur travail dans la réalisation du budget.

Jean-Pierre LANNET précise qu'il y a quelques modifications par rapport au débat d'orientation budgétaire primitif : il est prévu au budget de cette année l'intégration à l'inventaire, pour bénéficier du FCTVA, des frais d'étude (45 648,00 €) du tableau « Descente de Croix » et du musée Péroles. Il s'agit d'un jeu d'écriture comptable qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 qui s'équilibre à 1 665 814.70 € en section de fonctionnement et 1 603 407.12 € en section d'investissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de cette année, ce n'est plus la commune mais la communauté de communes qui s'acquittera de la cotisation au Conservatoire de musique Emile Goué. Les 1 600,00€ prévus à cet effet sont donc basculés en dépenses imprévues.

Madame le Maire interroge le Conseil Municipal concernant le CAUE et la Fondation du Patrimoine pour lesquels la communauté de communes cotise aussi pour ses communes : peut-être est-il judicieux de donner une cotisation de solidarité également ?

M. LANNET précise que si la communauté de communes cotise pour toutes ses communes, normalement elles n'ont pas à participer. Il s'agit ici d'une adhésion de solidarité validée par le Conseil à l'unanimité.

| <u>ORGANISMES</u> <u>CONCOURS DIVERS - ARTICLE 6281</u> | <u>COTISATION</u> <u>2020</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Association des Maires & Adjointes de la Creuse | 425.67 € |
| Association des Maires Ruraux de France | 100.00 € |
| Association Nationale des Elus de Montagne | 0.00 € |
| Association pour la Défense et le Développement Touristique de la Vallée du Cher | 50.00 € |
| CAUE de la Creuse (choix de solidarité car la Comcom participe) <i>Voté à 14 pour et 1 abstention</i> | 50.00 € |
| Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine | 103.37 € |
| Comice agricole du pays auzançais | Voir en 2021 |

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| <i>Reporté en 2021</i> | |
| CPIE de la Creuse | 254.00 € |
| Fondation du Patrimoine | 50.00 € |
| <i>Voté à 14 pour et 1 abstention</i> | |
| Divers | 466.96 € |
| TOTAL | 1 550.00 € |

Madame le Maire pose la question d'attribuer ou non une subvention au GDA d'Auzances qui a envoyé une demande par courrier.

Fabien JAMME souligne que la commune offre déjà le chauffage et l'électricité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande.

| <u>ORGANISMES</u> <u>CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT –</u> <u>ARTICLE 65548</u> | <u>COTISATION</u> <u>2020</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Rozeille | 364.20 € |
| Syndicat Départemental des Energies de la Creuse | 210.00 € |
| Conservatoire Emile Goué | 0.00 € |
| <i>Adhésion par com com MCA pour 2020 17 000 €</i> | |
| Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse – ADI 23 – Adhésion 2020 | 1 400.00 € |
| Divers | 25.80 € |
| TOTAL | 2 000.00 € |

Madame le Maire rappelle que, pour le budget 2020, la CLETC ne s'étant pas encore réunie, les prévisions sont donc basées sur une somme identique aux autres années pour l'attribution de compensation => 86 672, 00 €, majorée de 80 000, 00 € (20 000, 00 € pour 2019 et 60 000, 00 € pour 2020 pour la restitution de la compétence périscolaire). Elle précise que la CLECT doit obligatoirement se réunir pour statuer sur ces sommes (art.73 211).

Christine BICHON-MOREL insiste sur la difficulté de gestion pour le personnel intercommunal «à cheval » sur l'école et le périscolaire.

Pour les eaux pluviales, rien n'a été projeté. La CLECT devra toutefois statuer.

Madame le Maire rappelle que le chapitre personnel augmente beaucoup cette année du fait de la mutation ou de l'embauche du personnel périscolaire suite à la restitution de la compétence. De plus, une partie des agents dépend de la communauté de commune à

laquelle il faut rembourser les salaires correspondants au temps travaillé au périscolaire, soit 37 000,00 € (art.62 876).

Madame le Maire déplore la baisse de 31 000.00 € de dotation pour l'année 2020 pour la commune d'Auzances.

En section d'investissement, Madame le Maire précise qu'une modification a été apportée à l'opération 198 gendarmerie. En effet, la subvention DSIL a été majorée de 4 500.00 € par rapport à la prévision de subvention. L'emprunt a donc été réduit en conséquence.

Madame le Maire précise que 5 000.00 € ont été prévus pour le recours à un graphiste afin d'étudier la signalétique patrimoniale.

En matériel, l'achat d'un ordinateur pour le Maire est prévu, ainsi qu'une lame de déneigement et du matériel pour les services techniques.

Madame le Maire informe que la numérisation du cimetière est terminée, les plans seront installés prochainement.

A l'opération des Vergnes, un achat de jeux est prévu.

En immobilier, les honoraires de la donation Parrot et l'achat de la gare sont prévus.

En gros travaux, sont inscrits : les travaux de voirie, l'extension et la rénovation de la mairie, la réfection du local SDF, l'éclairage de l'église, l'achat de la gare, l'extension de la gendarmerie (l'appel d'offres devrait avoir lieu en septembre), le local associatif (appel d'offres prévu en août), la toiture et les travaux électriques de la Renardière, la réfection des courts de tennis, l'assainissement et le captage des eaux de ruissellement au moto-cross...)

Caroline LE CORRE fait part d'une inspection de la fédération de chasse au parc de Coux. A priori, ce contrôle a eu lieu suite à un appel du président du moto-cross pour signaler des daims en liberté.

Madame le Maire souhaiterait qu'en cas de soucis, la mairie soit avertie en premier. Il s'agit, pense-t-elle, de maladresse.

Madame le Maire précise que les emprunts inscrits ne seront souscrits qu'en cas de besoin de trésorerie. Leilha BERTHON demande si une ligne de trésorerie ne serait pas plus judicieuse. Jean-Pierre LANNET précise qu'il faut jauger sur le moment lequel sera le plus adapté. S'il s'agit d'un besoin de trésorerie momentané en attente de perception du FCTVA ou d'une subvention, il peut s'agir d'une ligne de trésorerie. En revanche, si le besoin est de plus longue durée et sur un investissement durable comme un bâtiment par exemple, il peut être plus judicieux de souscrire un emprunt. Jean-Pierre LANNET précise aussi que la commune a une capacité d'emprunt importante, puisqu'elle en a qui se sont terminés ces dernières années et que le dernier se termine en 2026.

Caroline LE CORRE soulève un problème : les appels d'offres du local associatif et de la gendarmerie vont avoir lieu presque en même temps et elle craint que cela pénalise les entreprises locales qui ne pourraient peut-être pas répondre à ces deux chantiers importants en même temps. Madame le Maire répond que les chantiers n'auront pas lieu forcément en même temps : le local associatif doit impérativement être terminé en juin pour le comice agricole alors que celui de la gendarmerie est moins urgent.

Madame le Maire rappelle qu'en cours d'année, en cas de besoin, des décisions modificatives peuvent être prises pour : –transférer des crédits de la section de fonctionnement vers celle d'investissement mais l'inverse est impossible.

–transférer des crédits d'une opération à une autre en investissement

A l'unanimité, le budget primitif 2020 est adopté par le Conseil Municipal.

3 – Admission en non-valeur

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Secteur d'Auzances, Madame le Maire rappelle que la commune d'Auzances a repris le passif et l'actif de ce syndicat.

Il convient donc aujourd'hui de décider les admissions en non-valeur suivantes, pour des impayés non recouvrables :

- ⇒ 1 208, 59 €
- ⇒ 7, 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à l'admission en non valeur de ces sommes dues.

4 – Subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Beaufret

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 2019-40 en date du 19 septembre 2019, la commune a approuvé, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Secteur d'Auzances, le versement du reliquat de trésorerie au Foyer Educatif du Collège Jean Beaufret par la commune d'Auzances, sous forme de subvention exceptionnelle.

Ce reliquat s'élève à 5 996, 95 €.

Madame le Maire propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de ce montant au Foyer Educatif du Collège Jean Beaufret.

Madame le Maire rappelle que le syndicat, à l'unanimité de ses membres, avait demandé à ce qu'une somme soit reversée du Foyer Educatif, aux coopératives scolaires des écoles maternelle et élémentaire d'Auzances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement du reliquat au Foyer Socio Educatif du collège d'Auzances.

5 – Extension des services administratifs et rénovation des bureaux existants de la mairie d'Auzances : avenant n° 1 au lot n° 5 Menuiserie Extérieure Aluminium (SARL GEAIX FRERES)

Madame le Maire explique qu'il s'avère nécessaire, pour des raisons de sécurité et de confidentialité, de poser deux stores extérieurs à deux vitres : un, du côté façade de l'entrée de la mairie, et l'autre, côté rue Barraud (bureau du Maire, accueil).

L'entreprise SARL GEAIX FRERES propose deux solutions : la première avec des stores à commandes électriques filaires par boutons inverseurs à 1 801, 00 € HT et la seconde avec commandes électriques radio et émetteurs Somfy à 2 027, 60 € HT.

La préférence est donnée à la première solution pour des stores avec boutons inverseurs fixes (déjà vu en réunion informelle).

Madame le Maire demande donc de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 au marché attribué à l'entreprise SARL GEAIX FRERES, pour le lot n° 5 Menuiserie Extérieure Aluminium :

- Le montant du marché initial étant de 32 763, 90 € HT, il se trouverait ainsi porté à 34 564, 90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 du lot n°5.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ DSIL 2020 pour la réhabilitation partielle et l'extension de la Gendarmerie d'Auzances :

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été approuvé le plan de financement actualisé qui faisait apparaître une subvention au titre de la DSIL 2020 de 73 436, 00 €.

L'arrêté attributif fait état d'une subvention au titre de la DSIL 2020 de 77 396, 00 € (+ 4 500, 00 €), il faut donc que nous approuvions de nouveau le plan de financement actualisé qui suit :

| | |
|-------------------------------------------------|-------------------------|
| <u>Coût de l'opération :</u> | <u>200 169, 00 € HT</u> |
| - Travaux | 170 225, 00 € HT |
| - Maîtrise d'œuvre | 21 182, 00 € HT |
| - Etude de sol – SIC INFRA 63 | 2 090, 00 € HT |
| - Frais de parution | 2 000, 00 € HT |
| - Mission contrôleur technique | 1 800, 00 € HT |
| - Attestations réglementaires après travaux | 150, 00 € HT |
| - Mission Sécurité Protection Santé | 1 900, 00 € HT |
| - Bornage terrain | 822, 00 € HT |
| | |
| <u>Total Recettes</u> | <u>200 169, 00 €</u> |
| | |
| • Subvention au titre de la DETR 2020 (35%) | 70 059, 15 € |
| • Subvention au titre de la DSIL 2020 (38, 94%) | 77 936, 00 € |
| • Part communale | 52 173, 85 € |

A l'unanimité, le plan de financement actualisé est approuvé par le Conseil Municipal.

- ⇒ Devis Tout Faire Matériaux Pradeux-Monteil pour l'aménagement du syndicat d'initiative pour le projet « macarons » : 593, 63 € HT, soit 712, 36 € TTC.

Leilha BERTHON expose le contact qu'elle a eu avec une personne qui est déjà installée pour la confection et la vente de macarons sur la communauté de communes mais qui cherche un nouveau local, principalement de fabrication.

Fabien JAMME explique qu'il faudrait séparer le local du Syndicat d'Initiative en une partie laboratoire et une partie vente. C'est sur ces travaux qu'il a demandé un devis à Tout Faire Matériaux.

Il faudrait aussi faire des travaux d'électricité car 380 V seraient nécessaires (compter 1500 à 2000€ d'après l'électricien).

Remarque de Fabien JAMME : même si on loue pour une somme modique, on économisera l'eau et l'électricité.

Attention : ce ne sera pas un magasin, mais un atelier de fabrication, même s'il est prévu un petit espace «de vente ».

- ⇒ Evaluation énergétique : Espace André Vénuat – Local AGIR et salle des fêtes

Le syndicat mixte Est Creuse a rendu un audit énergétique sur l'espace André Vénuat, le local Agir et la salle des fêtes. Les résultats sont, comme attendu, médiocres.

Plusieurs scénarii sont proposés.

Madame le Maire précise qu'elle enverra les documents correspondants aux élus pour servir de base de travail.

- ⇒ Appel à projets régional « Nature et Transitions »

Madame le Maire rappelle que la commune a déjà engagé une procédure de jardins partagés (Jardin Marcus).

Fabien JAMME propose une haie bocagère.

Un dossier pourra être déposé avant le 30 octobre.

Françoise SUDI GUIRAL propose aussi d'élargir la réflexion aux chemin du Moulin Pointu et du Moulin Cagnolle.

- ⇒ Label « Ville Prudente » ou « Village Prudent »

Ce label a été créé par l'association de Prévention Routière. Ce label est soumis à des frais d'inscription de 70.00 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

- ⇒ GR41 Vallée du Cher : Signalétique

Caroline LE CORRE et Françoise SUDI GUIRAL ont rencontré Monsieur CARTON qui s'occupe du projet de GR41 « La Source du Cher », de Mérinchal à Tours, pour France Randonnées.

Son tracé passe par Auzances, et, suite aux remarques du dernier Conseil Municipal, il pourra être modifié afin de passer devant la chapelle Sainte Marguerite et descendre les escaliers du champs de foire pour rejoindre la route de Montluçon.

Caroline LE CORRE fait part de sa demande d'autorisation pour baliser sur des lampadaires (signalétique discrète).

Françoise SUDI GUIRAL souligne que le balisage s'effectue toujours de façon précise et respectueuse.

D'autre part, Françoise SUDI GUIRAL informe que déjà une 40-50aine de personnes ont participé au géocatching.

En l'espace de 2 ans, le géocatching et le GR devraient apporter beaucoup à Auzances.

⇒ Billard

Madame le Maire fait part de la demande de Patrick ROUX pour un local pour jouer au billard.

⇒ Problème de poids lourds en centre ville

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'accident qui a eu lieu la veille au centre ville : un poids lourd a accroché la croix à l'angle de la route de Montluçon, de l'avenue de la Gare et de la rue Paul Doumer.

Suite aux propositions de conseillers municipaux, Madame le Maire a étudié la possibilité d'implanter des panneaux clignotants d'interdiction aux poids lourds aux entrées de la commune. Le coût estimé pour 4 unités est d'environ 20 000,00€, sans la pose (solaire avec option radar).

D'après les gendarmes, ce ne sera pas forcément efficace.

Françoise SUDI GUIRAL signale qu'elle a fait des recherches et qu'il serait possible d'intervenir auprès de Google pour voir comment Auzances est référencé sur les GPS afin d'éviter ce genre d'écueils (cela aurait fonctionné avec une commune du Puy –de –Dôme). Il est souligné que le gros problème vient du fait que les camions n'ont pas de GPS camion mais des GPS voiture (coût moins onéreux).

Madame le Maire fait part d'une discussion qu'elle a eu avec les services de la gendarmerie : ils pensent que le plus efficace serait des portiques. Cependant cette solution n'est pas envisageable puisque des livraisons ont lieu en camions pour les commerçants du centre ville.

Jean-Pol GILBERT propose de revoir la signalétique spécifique aux poids lourds (panneaux et au sol) au niveau de la déviation.

Madame le Maire pense qu'il faudrait prévoir une signalétique supplémentaire au carrefour rue de la Victoire/route de Clermont-Ferrand, car, à cet endroit, les camions peuvent encore reculer ou faire demi-tour.

Christine BICHON-MOREL signale qu'au village de « La Mérodié », des voitures, venant de Dontreix, coupent la route principale dans le virage pour bifurquer sur l'autre route et que c'est très dangereux. Madame le Maire signalera ce problème au Conseil Départemental, gestionnaire de cette voirie.

⇒ Elections sénatoriales

Madame le Maire rappelle que la désignation des 3 délégués et des 3 suppléants se fera le vendredi 10 Juillet 2020 à 10 heures.

Candidats

Françoise SIMON
Fabien JAMME
Caroline LE CORRE

Suppléants

Françoise SUDI GUIRAL
Leilha BERTHON
Georges DIONNET

Fin de séance 22heures 45

Le Maire,
Françoise SIMON

Le secrétaire de séance,
Chrystelle VAXIVIERE